



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 29 JANVIER 2021 – N° 2**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 27

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Véronique FERMÉ, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURÉ, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Chantal VALLET-CREVEL, Mme Madeline MONTEIRO, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Vincent FASCIANA, M. Médéric FIQUET, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Virginie PERIERS, M. François DELAUNAY, Mme Christine ANGRAND, M. Alexis CAVAREC, M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Joëlle OUVRY, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Véronique FERME), Mme Anne VINCENT, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Michel ALLAIS), M. Benoist VAILLOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Vincent FASCIANA), M. David FONTAINE, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Lukas BLANPAIN).

Secrétaire de séance : M. Arnaud DELAUNAY.

**FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
POUR 2021 :**

*Rapporteur : M. Claude PETIT*

**Préambule :**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRe » vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur la priorité du Budget Primitif mais aussi sur la situation et évolution financière de la collectivité. Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectuera sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et les évolutions de la dépense du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public Intercommunal (la Métropole) et sera publié sur le site internet de la commune.

**Contexte économique :**

Un contexte économique et financier profondément bouleversé par une crise sans précédent.

**Au niveau mondial :**

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait cumuler plus de 7000 milliards de dollars de perte en 2020 et 2021 à cause de la pandémie, tandis que 300 millions d'emplois à temps plein sont menacés dans le monde.

**Dans la zone euro :**

Le PIB devrait se contracter de 8,5% en 2020.

Plan de relance historique de 750 milliards d'euros pour faire face, réparti ainsi :

500 milliards sous forme de subventions pour les pays les plus touchés par la crise, en premier lieu l'Italie et l'Espagne.

250 milliards sous forme de prêts aux Etats membres.

Cette décision prise en juillet dernier vient s'ajouter aux 540 milliards validés au mois d'avril 2020.

**En France :**

Présenté le 3 septembre dernier, France Relance, le plan de relance de l'Etat, mobilise 100 milliards d'euros dont 40 proviennent du financement de l'Union Européenne pour donner une nouvelle impulsion pour la relance et la reconstruction.

Pour l'année 2020, le PIB devrait diminuer de 9,5%.

Le déficit atteindrait 8,9% du PIB ce qui est un maximum historique.

La baisse des revenus pour les ménages devrait se limiter à 5 milliards et l'épargne pourrait augmenter, représentant 86 milliards sur l'année 2020.

Fin d'année 2020 le taux de chômage serait de 10,5%.

#### **Projet de Loi de Finances :**

##### **1) Le plan de relance de 100 milliards d'euros :**

Ce plan poursuit trois grands objectifs :

- La transition écologique,
- La compétitivité des entreprises,
- La cohésion sociale et territoriale.

##### **2) La baisse de plus de 10 milliards d'euros des impôts de production :**

Réduction des taxes qui pèsent sur les entreprises, trois impôts seront concernés :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- La cotisation foncière des entreprises (CFE),
- La taxe foncière sur les propriétés bâties.

##### **3) La stabilité des dotations :**

Pour la quatrième année consécutive, le Gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités, ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros pour atteindre 50,3 milliards.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) restera stable à hauteur de 26,8 milliards d'euros.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmenteront chacune de 90 millions d'euros.

Les montants de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) et la Dotation de la Politique de la Ville (DPV) seront reconduits en 2021 au niveau de 2020.

##### **4) La suppression de la Taxe d'Habitation et la réforme de la fiscalité locale :**

Après des réductions de 30 % la première année et 35 % la deuxième année, ce sont 80 % des ménages qui ne paient plus la taxe d'habitation depuis 2020.

Les 20 % des ménages encore redevables de cette taxe bénéficieront de deux baisses successives, l'une en 2021, l'autre en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Seule sera maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que sur les logements vacants.

A compter de 2021, la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

#### **Situation de la commune en 2020 :**

##### **En préambule :**

L'exécution de l'exercice en cours n'étant pas achevée au moment de l'établissement de ce présent ROB, les dépenses restant à effectuer ont été estimées, ceci afin de permettre le résultat à fin 2020.

##### **En fonctionnement :**

Le résultat estimé pour l'exercice 2020 seul ressort à 44233 € auquel il convient d'ajouter les résultats cumulés des exercices antérieurs soit 885488 € ce qui donne un résultat global à fin 2020 de 929721 €.

Les charges du personnel (chapitre 012 du budget) sont estimées à 1 627 813 € (44% des dépenses de fonctionnement) contre 1 686 072 € en 2019, une recette de 36 634 € vient atténuer ces charges (remboursement d'assurances lié aux arrêts).

Pour les recettes :

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est en légère diminution 601 222€ contre 605 288 en 2019.

Le produit de la taxe foncière est en légère progression 1 935 000€ contre 1 916 348€.

Les Dotations de Solidarité ont également progressé : 569 183€ contre 539 186€ en 2019.

##### **En investissement :**

Les dépenses de 2020 sont estimées à 712 986 € et les restes à réaliser à 704 964€.

Malgré une année difficile, dûe au confinement, nous avons pu réaliser certains travaux, les agrès au niveau de la voie verte, les mâts de pavoisement sur les quais, la continuité de la vidéoprotection, la continuité du sil (signalisation), la poursuite des travaux de l'église et l'achat d'un camion benne.

Les travaux des vestiaires du stade, la MO pour la volière, une nouvelle tranche de vidéoprotection, et les avenants de la tranche conditionnelle 1 de l'église représentent les restes à réaliser (travaux engagés mais non terminés).

Les recettes sont estimées à 1 291 265 € comprenant l'emprunt de 600 000 € perçu en novembre et les restes à réaliser à 351 766 € (en attente de versement des dotations et subventions).

Le résultat estimé sur l'année 2020 est de 225 081 € auquel il convient d'ajouter le résultat des exercices antérieurs 191 823 € ce qui nous donne un résultat global d'investissement de 416 904 €.

#### **Contexte de l'endettement :**

L'encours de la dette est de 1 874 813 € au 31 12 2020 tenant compte de l'emprunt, soit 447€ par habitant, Duclair comptant 4188 habitants (la moyenne nationale pour commune équivalente étant de 751 €).

L'annuité de la dette sera de 208 000 € pour 2021 soit 49 € par habitant (moyenne nationale commune équivalente 97 €).

A noter que deux emprunts se termineront en 2022 représentant 35 300 €.

#### **Perspectives pour l'année 2021 :**

##### **En préambule :**

-Des taux d'imposition inchangés depuis 2013 :

Taxe habitation 17,55%, taxe foncière bâti 35,54%, taxe foncière non bâti 70,11%.

-La commune de Duclair a été retenue pour faire partie des Petites villes de demain.

-la création d'un budget annexe concernant le théâtre.

##### **En fonctionnement**

Contenir nos dépenses générales (chapitre 011) même si dans certains domaines nous subissons les coûts (carburant, électricité, gaz).

Il est envisagé un audit de la transformation digitale.

Vigilance sur nos charges de personnel (chapitre 012), le poste le plus important du budget de fonctionnement puisqu'il représente 45 à 50 % et parfois plus.

Il nous faudra tenir compte du remplacement de personnel, aux ST (départ en retraite et décès) et à la police (mutation d'un agent).

Pour finir, le chapitre 65 (environ 20% du budget) représentant les subventions aux associations, notre participation au conservatoire de musique, la solde des élus, et la rémunération du poste de directeur de la MJC, qui devrait rester stable.

Certaines recettes liées notamment aux ventes pourront atténuer les dépenses.

##### **En investissement**

Dans un premier temps nous finaliserons les travaux en reste à réaliser.

Puis, nous proposerons de poursuivre notre programme avec la volière rue des Fontaines au titre de notre projet Duclair nature et de la valorisation du patrimoine, une nouvelle tranche des travaux de l'église, la réhabilitation des locaux du tennis au titre de l'amélioration de nos infrastructures sportives, lancement de l'étude concernant les locaux de la MJC et différents aménagements.

Bien sûr pour mener à bien ces réalisations, il nous faudra continuer à chercher le maximum de subventions.

Vu les articles L.2312-1 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire faite par Monsieur Claude PETIT, adjoint chargé des Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines,

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 15 janvier 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le rapport d'orientation budgétaire tel que présenté.

**Vote : adopté à la majorité (5 votes contre : M. Lukas BLANPAIN, Mme Claire CANARD, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE par procuration à M. Lukas BLANPAIN).**

A la suite, le rapport d'orientation budgétaire donne lieu à un débat au sein du conseil municipal.

Fait à Duclair, le 02 février 2021,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Jean DELALANDRE

